



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/51/192  
10 février 1997

---

Cinquante et unième session  
Point 98 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/51/L.59 et Add.1)]

51/192. Cinquantième anniversaire du Fonds  
des Nations Unies pour l'enfance

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 57 (I), du 11 décembre 1946, par laquelle elle a créé le Fonds international de secours à l'enfance, 417 (V), du 1<sup>er</sup> décembre 1950, dans laquelle elle a approuvé la décision du Fonds de consacrer une plus grande part de ses ressources au développement des programmes hors d'Europe, 802 (VIII), du 6 octobre 1953, par laquelle elle a changé le nom de l'organisation en Fonds des Nations Unies pour l'enfance et a supprimé toute mention de limitation de durée dans le mandat du Fonds, 1391 (XIV), du 20 novembre 1959, dans laquelle elle a considéré que l'assistance fournie par le Fonds constituait un moyen pratique de réaliser les fins de la Déclaration des droits de l'enfant<sup>1</sup>, 2057 (XX), du 16 décembre 1965, dans laquelle elle a applaudi à l'attribution du prix Nobel de la paix, en 1965, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et 2855 (XXVI), du 20 décembre 1971, dans laquelle elle a félicité le Fonds de l'oeuvre extrêmement importante et remarquable qu'il avait accomplie au cours de ses vingt-cinq années d'existence,

Rappelant également ses résolutions 33/83, du 15 décembre 1978, sur l'Année internationale de l'enfant, 44/25, du 20 novembre 1989, sur la Convention relative aux droits de l'enfant et 45/217, du 21 décembre 1990, sur le Sommet mondial pour les enfants,

1. Félicite le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à l'occasion de son cinquantième anniversaire;

---

<sup>1</sup> Voir la résolution 1386 (XIV).

2. Rend hommage au Fonds pour le rôle important qu'il joue depuis cinquante ans en vue de promouvoir la survie, le développement et la protection de l'enfant, et de faire reconnaître ses droits, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à cette oeuvre, y compris le personnel du Fonds, les comités nationaux pour le Fonds et les autres partenaires.

86<sup>e</sup> séance plénière  
16 décembre 1996